

DEMANDE DE DEROGATION
POUR ☐ **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
☐ **LA DESTRUCTION**
☒ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE**
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom
ou Dénomination (pour les personnes morales) : DEPARTEMENT de la MEUSE (DRA/SCQRR)
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Alexandre KNOCHER – l'AdT (responsable : Basile HEIL)
Adresse : place Pierre Gossin, CS 50514 N°
Commune : BAR LE DUC CEDEX
Code postal 55012
Nature des activités : collectivité publique
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
<i>Myotis daubentoni</i> Murin de de Daubenton	17	Les disjointements du tablier abritent une colonie de mise bas de 17 femelles. Le site sert également aux deux phases de transit et probablement en hibernation.

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrie	☐	Protection de la sécurité publique	☒
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Travaux d'entretien, de réparation et de remplacement d'ouvrages d'art

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)

DI. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☐ avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☐ Capture au filet ☐
Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐
Autres moyens de capture ☐ Préciser :

Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :

Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids ☐
Destruction des œufs ☐
Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☐ Préciser :
Autres moyens de destruction ☐ Préciser :

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☒ Préciser : bouchage/anti-retours Chiroptères avant dépose du tablier

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : bureau d'étude en charge du suivi écologique
Formation continue en biologie animale ☒ Préciser :
Autre formation..... ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : [01/09/2025 au 31/10/2025]
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : GRAND EST
Départements : Meuse
Canton : Vaucouleurs
Communes : Burey-en-Vaux

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés ☐ Mesures de protection réglementaires..... ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace..... ☐

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

☒ pose de 2 gîtes cylindriques type Schwegler (ou équivalent qualitatif) sur des arbres aux abords + pose de 4 nichoirs plats type Schwegler (ou équivalent qualitatif) au niveau de l'ancien lavoir. Au moins 1 an avant la démolition afin d'améliorer leur adoption.

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

.....
.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : par le maître d'ouvrage assisté par un bureau d'étude en environnement

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à METZ

le 12/06/2024

Votre signature

P.O. 